

## **Entretien avec Jean-Emmanuel MEDINA, Docteur en droit, Avocat au barreau de Strasbourg**

### **Risque de rebond du Covid-19 et conséquences économiques : du moratoire à l'annulation de la dette des États.**

Interrogé par le Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES) basé à Dakar au Sénégal, Jean-Emmanuel MEDINA, Docteur en droit, Avocat au barreau de Strasbourg et chargé de cours à l'Université, s'est exprimé à propos de la crise du Covid-19 et de ses conséquences économiques.

Le jeudi 8 juin 2020, le CRES Sénégal s'est entretenu avec Jean-Emmanuel Medina à propos des risques de rebond du Covid-19 et de ses conséquences économiques en Europe ou en Afrique. Ce dernier nous livre une solution qu'il considère comme nécessaire à la stabilité économique et politique des États ébranlés par la crise : l'annulation des dettes existantes après négociations.

### **Risque de rebond du Covid-19 et conséquences économiques : du moratoire à l'annulation de la dette des États.**

Selon Jean Emmanuel Medina, depuis quelques semaines, certains spécialistes évoquent la potentielle seconde vague de Covid-19 qui pourrait entraîner de nouvelles répercussions économiques globales.

Nous lui avons posé quelques questions.

### **En observant l'évolution de la grande grippe de 1918, peut-on imaginer plusieurs rebonds du virus actuel ?**

Nous ne sommes jamais à l'abri qu'un rebond, comme les spécialistes le disent, s'amorce en Europe au sortir de l'été mais il est possible de relativiser un tel scénario pessimiste car depuis le siècle passé, l'hygiène ainsi que les standards sanitaires ont énormément évolués et surtout, se sont démocratisés. Il y a 100 ans, nous n'avions ni gel hydroalcoolique ni masque. Nous ne pensions même pas modifier nos habitudes sociales au point d'instaurer une distanciation.

Toutefois, si le Covid-19 devient un virus saisonnier comme celui de la grippe, il pourrait alors faire son retour vers l'automne voire au début de l'hiver. Tant que le seuil d'immunité collective ne sera pas atteint (certains parlent d'un taux de 60% à 70%), l'hypothèse d'un rebond reste toujours possible selon les évaluations de l'OMS.

## **Si ce modèle pessimiste devait être transposable au Covid-19, quelle serait la perte de PIB pour la France et quelles conséquences pour ses partenaires économiques ?**

D'abord, ce serait dramatique d'un point de vue humain puisque le Covid-19 a déjà fait plusieurs centaines de milliers de morts dans le monde en emportant de manière disproportionnée nos aînés (30.000 morts rien qu'en France). Dans certaines familles, les décès ont même frappé plusieurs fois.

Ensuite, d'un point de vue économique et financier, les annonces qui ont été faites par le Ministère de l'économie et des finances en France notamment, quant à la perte de PIB en 2020, ont été réévaluées à 11 % le 2 juin dernier. Par conséquent, si un rebond du virus devait apparaître au milieu de l'automne et paralyser les flux socio-économiques dans l'hémisphère nord, la fin de l'année économique pourrait être désastreuse. Plus grave encore, les économies étant fortement interconnectées, on pourrait craindre que les partenaires africains de la France notamment, s'enfoncent davantage dans la récession augmentant dangereusement la pauvreté et mettant à mal la stabilité politique des États.

## **Quelles solutions faut-il apporter afin de prévenir une contagion économique profonde et durable ?**

La crise économique actuelle se caractérise par la simultanéité des chocs d'offre et de demande de sorte qu'une récession mondiale importante semble inévitable dans la courte période et au-delà, en cas de rebond pandémique.

Les pays les plus développés ont d'ores et déjà mis en œuvre des moyens financiers colossaux jamais employés pour soutenir leur économie et leur système de santé, contraints par le développement de la pandémie très active pendant la période hivernale et printanière. Pour les États plus fragilisés, le Fonds monétaire international (FMI) a décidé de renforcer ses aides. Ce premier pas est encourageant mais pas suffisant. Les banques de développement régionales ont également mis à disposition des États les plus en difficulté une aide globale de 200 milliards de dollars. De son côté, l'Agence française de développement (AFD) a annoncé, le 9 avril, un programme d'aide aux pays vulnérables de 1,2 milliard d'euros.

En réalité, ces mesures fortement médiatisées peuvent apparaître comme insuffisantes compte tenu des enjeux. Aussi, l'une des solutions inédites, serait, après la mise en œuvre d'un moratoire global de la dette des États, une annulation négociée des dettes existantes. Une telle mesure ne concernerait que les détenteurs publics car seuls les titres souverains pourraient être *in fine* remis en cause. Si juridiquement et comptablement une annulation est tout à fait envisageable, du point de vue éthique et économique, une telle action s'avérerait être salvatrice. Elle permettrait immédiatement aux États de reprendre possession d'une marge de manœuvre que le poids de la dette limite de manière drastique. Elle donnerait également aux acteurs économiques un signal suffisamment fort pour générer la confiance nécessaire à la circulation vertueuse et cathartique des flux financiers.